

[Texte]

To us, today, these words make common sense, but not so long ago—and we shouldn't forget that to keep our sense of perspective—the environment was perceived as primarily a local issue with local impact. The focus of environment management was narrow and included such matters as water purification, waste management, and sewage disposal. In recent years, however, our scientists have told us that even seemingly local environmental issues, such as deforestation, often have significant ramifications for our global environment.

In turn, governments have begun to look beyond man-made political and geographical boundaries and adopt an ecosystem-based approach for managing Canada's 10 million square kilometres of forest, farms, villages, lakes, rivers, tundra and mountains.

Au moment d'élaborer ses propositions constitutionnelles, le gouvernement a également mis à profit l'expérience de la gestion environnementale acquise par d'autres pays.

Par exemple, le Traité de Rome, qui fonde la Communauté économique européenne, reconnaît que la coopération interétatique est nécessaire pour gérer efficacement l'environnement. Je ne suis pas un expert dans le domaine, monsieur le président, et je ne veux pas vous induire en erreur, mais on me signale que la Communauté européenne fait depuis quelques années des progrès considérables dans l'élaboration de normes et de stratégies nationales applicables aux problèmes transfrontaliers.

Ces enseignements et cette expérience soulignent le fait que nous ne pouvons diviser notre environnement en simples compartiments juridictionnels. En termes constitutionnels, cela veut dire que l'environnement ne peut être de la compétence exclusive du Parlement, pas plus que de celle des provinces. Et pourtant, certains ont proposé que l'environnement fasse l'objet de pouvoirs constitutionnels distincts, que la Constitution confie l'environnement à un seul niveau de gouvernement.

Je vais être très clair aujourd'hui, monsieur le président, et vous dire que je rejette totalement cette suggestion. Elle n'est tout simplement pas pratique quand on examine la gamme et la portée des questions environnementales: la protection des océans et de la faune; les pluies acides; la qualité de l'air; la pêche, le réchauffement de la planète; la gestion des déchets municipaux et industriels; les relations internationales, etc., etc. Je pense que la nature même des problèmes nous en dit très long sur la façon dont nous devons les traiter.

I believe in a strong federal role that works with other jurisdictions and fosters the participation of a broad spectrum of Canadians. This is not only essential, but it is also, Mr. Chairman, the only logical way to manage environmental problems.

The committee must remember that it was the kind of flexibility inherent in a federal state that drew the regions of Canada together in the first place. There is no way, I humbly think, a unitary state would have worked in Canada in the 19th century, no way in the 20th and, I warrant, no way in the 21st century.

[Traduction]

Aujourd'hui, ces mots nous paraissent pleins de bon sens. Il n'y a pas si longtemps, toutefois, les questions écologiques étaient d'abord perçues comme étant un problème local n'ayant que des répercussions locales. La gestion environnementale, de portée limitée, s'intéressait à des activités comme le traitement des eaux, l'élimination des déchets et l'évacuation des eaux usées. Depuis quelques années, toutefois, nos scientifiques nous disent que même des questions environnementales n'ayant apparemment qu'une portée locale, comme le déboisement, ont souvent des répercussions importantes sur l'environnement mondial.

Les gouvernements ont donc commencé à regarder au-delà des frontières artificielles et géographiques et ont adopté une gestion écosystémique des forêts, des fermes, des villages, des lacs, des rivières, de la toundra et des montagnes qui forment les dix millions de kilomètres carrés du territoire canadien.

In addition, in preparing our Constitutional package, the Government also drew on the experience of other jurisdictions in environmental management.

For instance, the Economic Community Treaty of Rome recognizes the need for cooperation between states is necessary for effectively managing its environment. I am not an expert in this field but I am told that more recently, the EC is making considerable progress in the development of national standards and strategies for dealing with transboundary issues.

Such knowledge and experience underline the fact that we cannot compartmentalize our environment into neat jurisdictional boxes. In constitutional terms it means we cannot simply confine the environment to Parliament, or conversely to the provinces. Yet, some have suggested that environment should be a separate head of power in the Constitution, that the Constitution should confer the environment on just one level of jurisdiction.

I will be very clear today, Mr. Chairman and say that I reject this suggestion totally. Such a proposal is simply not practical when you examine the range and extent of issues involved—protection of oceans and wildlife, acid rain, air quality, fisheries, global warming, municipal and industrial waste management, international relations—and the list goes on. I think that the nature of the problems shows us clearly how we have to tackle them.

Je crois que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan. Il doit travailler avec les autres instances et encourager la participation de Canadiens de milieux divers. Cela n'est pas seulement essentiel: c'est la seule façon logique de gérer les problèmes de l'environnement.

Le comité doit se rappeler que c'est la flexibilité inhérente à l'État fédéral qui, au point de départ, a incité les diverses régions du Canada à s'unir. L'État unitaire n'aurait pas convenu au Canada du XIXe siècle, pas plus qu'à celui du XXe siècle ou—j'en suis convaincu—à celui du XXIe siècle.